



Contrats douteux, puis je demander un cdi

Par **AlliciaClavel**, le **05/02/2017** à **01:33**

Bonjour,

Je travail dans une maison de retraite en tant que CDD depuis bientôt deux ans, je viens de voir mon contrat pour mi février où je remplace deux collègues l'une après l'autre : "...pour remplacer notamment Mme X puis Mme Y, aides soignantes en congés annuels" je me demande si cela est bien légal d'avoir qu'un seul contrat pour deux remplacements et ce que je peux faire au niveau de ma direction ? Suis-je en droit de demander une requalification professionnelle ?

Autre question : j'ai signer un contrat pour un remplacement à temps partiel d'une collègue en mi temps thérapeutique; mais sur mon planning je faisait largement un temps complet sans pour autant avoir une petite majoration comparer à mon temps de travail signer sur mon contrat; est ce bien normale ?

Merci pour toute vos réponses !

Par **P.M.**, le **05/02/2017** à **08:50**

Bonjour,

Effectivement c'est illégal mais je crains que l'employeur n'accepte pas facilement une requalification en CDI sans que vous saisissiez le Conseil de Prud'Hommes..

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Par **AlliciaClavel**, le **05/02/2017** à **10:20**

Merci beaucoup !